

Délibération n°2021-34

***Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 15 avril 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,***

Vu le livre VII du Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

***a délibéré :***

**Objet : Démarche concertée traitant le RPS**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet l'approbation de la démarche concertée traitant le RPS au vote des membres du Conseil d'Administration.

*Il s'agit de l'accompagnement de l'ARACT (association régionale pour l'amélioration des conditions de travail) à l'université des Antilles.*

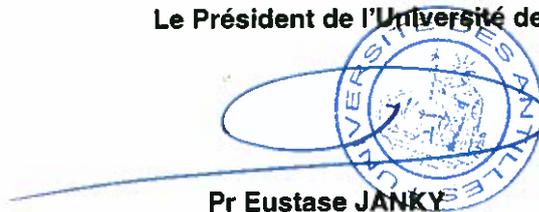
**Résultat du vote :**

|   |                |
|---|----------------|
| Membres en exercice : 29                  | Pour : 21      |
| Membres présents et représentés : 22      | Contre : 0     |
| Membres n'ayant pas pris part au vote : 1 | Abstention : 0 |

**La démarche concertée traitant le RPS est approuvée à la majorité des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe à Pitre, le 16 avril 2021

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY